

Retour des enfants autistes à l'école : mauvais départ en Normandie



La question toujours difficile de l'accueil des enfants autistes à l'école. Illustration/Archives Ouest-France

Une circulaire de l'académie de Normandie a semé le trouble chez les parents d'enfants autistes. Pour la rectrice, il s'agit d'une erreur regrettable de ses services.

«Les capacités d'application des gestes barrières doivent être évaluées. Une attention très particulière doit y être apportée. Un élève qui ne serait pas en mesure d'appliquer les gestes barrières malgré l'aide apportée ne pourra pas être accueilli.»

Ce paragraphe figure dans une fiche de recommandations du rectorat de Normandie transmise dans les écoles pour le retour des élèves en situation de handicap. Une formulation qui a indigné des parents.

«La dernière phrase indiquerait que la maîtrise des gestes barrières est un prérequis à l'accès à l'école,»s'inquiète l'association Autisme Basse-Normandie, dans un courrier à Christine Gavini-Chevet, rectrice de Normandie. Pour l'association, ces recommandations de l'académie sont «en complète contradiction avec les textes ministériels ».»

Autisme Basse-Normandie cite Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées :«Les enfants qui ne respectent pas les gestes barrières ne seront pas refusés à l'école. Ils apprendront ces gestes avec les professionnels de l'école, en dialogue avec les familles.»

La rectrice choquée

Interrogée sur cette fiche normande, la rectrice Christine Gavini-Chevet exprime sa colère : «Je suis très choquée par cette formulation dans ce document interne. Il s'agit d'une erreur regrettable. Cela ne traduit pas du tout notre politique d'inclusion en Normandie. Nous veillons à très bien accueillir tous les enfants handicapés. Certes, les situations sont parfois compliquées dans un contexte totalement inédit, mais des organisations doivent se mettre en place.»

La rectrice compte sur «la capacité d'innovation des enseignants pour l'accueil des élèves en situation de handicap. En Normandie, nous voulons être exemplaires ».»

« Un risque majeur de régression »

Un discours dont les effets ne se font pas forcément ressentir sur le terrain. Dans le Calvados, une maman d'un enfant autiste de 6 ans a essuyé un refus en début de semaine dernière. «Nous avons été reçus notamment par un médecin et une psychologue scolaires qui n'avaient jamais vu notre fils,» s'indigne-t-elle. «Ils ont décrété que le retour à l'école était impossible. Pourtant, pour le pédopsychiatre qui suit notre fils depuis trois ans au Centre ressources autisme, ne pas retourner à l'école pourrait entraîner un risque de perte de chance pour son développement et un risque majeur de régression bien plus grave que le risque de contamination et d'infection virale.»

Jean-Christophe LALAY.